

POURQUOI LA PHOTO?

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI) impose de nouvelles modalités de sécurité concernant les demandes d'immigration vers le Québec. En effet, les attestations linguistiques devront dorénavant comporter une photo afin d'éviter toute usurpation d'identité. Sont concernées par cette nouvelle procédure les attestations du test TCF pour le Québec.

La photo sera récupérée sous **format numérique**.

SPÉCIFICATIONS CONCERNANT LES PHOTOGRAPHIES DES CANDIDATS

Le format des photos pour les attestations tient compte des mesures données par la Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) et ministère responsable de l'intérieur français.

Format et qualité de la photo

- La photo doit être nette, sans pliure, ni trace;
- Le cadre de la photo doit mesurer 35 mm x 45 mm (1 3/8 po x 1 3/4 po);
- La taille du visage doit être de 32 à 36 millimètres (soit 70 à 80 % du cliché), du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure). Le sommet désigne le dessus de la tête ou, si couvert par des cheveux ou un couvre-chef, l'endroit où la tête ou le crâne se trouverait s'il était visible;
- La photographie doit avoir été prise au cours des six derniers mois.

Luminosité, contraste et couleurs

- La photo doit être en couleurs;
- La photo doit être claire, bien définie et sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan;
- Le fond ou arrière-plan doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair, blanc).

Tête

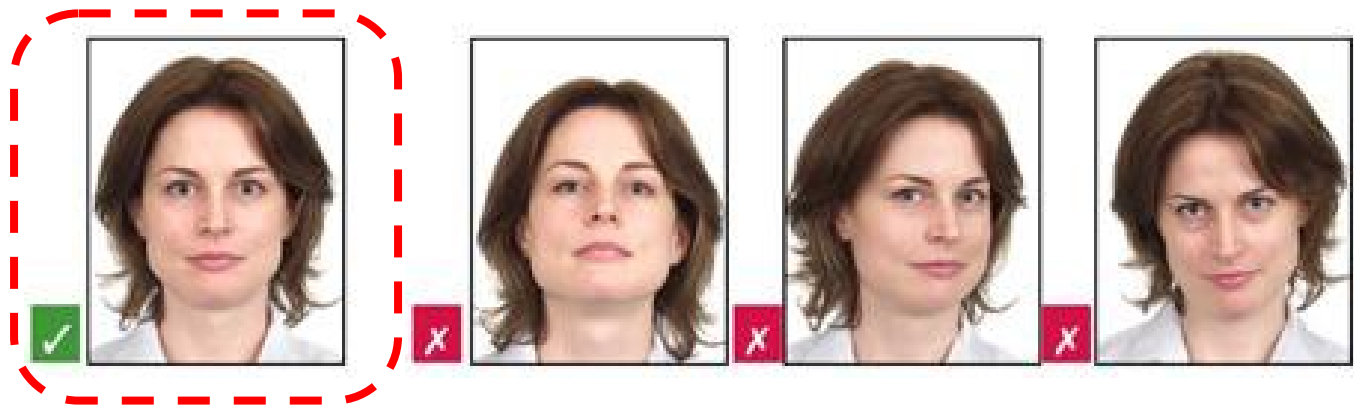
- Un postiche ou tout autre accessoire cosmétique est acceptable s'il ne modifie pas l'apparence naturelle du candidat;
- S'il doit porter un couvre-chef, tous les traits faciaux du candidat doivent être clairement visibles;
- La photographie doit montrer la tête vue de face avec le visage au milieu de la photographie, et doit inclure le haut des épaules.

Visage

- Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée;
- Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.

Lunettes et montures

- Si le candidat porte des lunettes, il n'est pas obligé de les porter sur la photographie;
- Par contre, s'il porte des lunettes, elles doivent respecter les conditions suivantes :
 - La monture ne doit pas être épaisse;
 - La monture ne doit pas masquer les yeux;
 - Les verres ne doivent ni être teintés, ni être colorés;
 - Il ne doit pas y avoir de reflet sur les lunettes;
- Le candidat peut porter des verres correcteurs non teintés si ses yeux sont clairement visibles;
- Les lunettes de soleil ne sont pas acceptables.



La première photo est la seule qui est conforme aux spécifications mentionnées.

ENVOI DE LA PHOTO

- La photo doit être au format électronique jpg, jpeg, bmp ou png et la résolution d'image d'au moins **300** pixels par pouce, pour une dimension minimum de **248 x 349** pixels et d'une taille maximum de **4 Mo.**
- Nous faire parvenir la photo au moins 2 semaines avant la date de votre test à l'adresse électronique suivante : programme.uqam.midi@uqam.ca.
- La photo doit apparaître comme **pièce jointe** à votre courriel.
- Pour l'envoi électronique, veuillez indiquer votre **nom** (nom de famille, prénom) et la **date de votre test**.